

En 2012 – 2013, le Registrariat a nettement progressé vers son but d'améliorer le service à l'étudiante et à l'étudiant par l'automatisation et la numérisation de ses processus d'affaires.

### a) Résultats obtenus en 2012-2013

#### *Le Service de l'admission*

Le **Service de l'admission** diffuse les informations à l'égard des programmes offerts et des conditions pour y accéder. Il reçoit et traite les demandes d'admission, de réadmission, de retour aux études et de transferts de programme et de campus, les évaluent et communique les réponses aux candidates et candidats. En 2012 - 2013, il a traité plus de 4142 demandes d'admission<sup>1</sup>.

#### 1. L'admission en milieu scolaire et offre de bourses

Fort du succès de l'admission en milieu scolaire à l'hiver 2012 et considérant la modification aux règlements universitaires permettant l'admission anticipée à partir des notes de la 11<sup>e</sup> année scolaire, le Registrariat, en collaboration avec le décanat des études des campus d'Edmundston et de Shippagan, a déployé l'admission en milieu scolaire (AMS) à l'automne 2012. Le succès fut tel qu'il ne fut pas nécessaire de retourner dans les écoles au mois de février. Pour la deuxième année, le Registrariat offre aussi les bourses de recrutement de mérite académiques et certaines bourses spécialisées à même le processus d'admission. Avec l'offre d'admission anticipée à partir des notes de la 11<sup>e</sup> année, l'offre de bourse fut modifiée pour qu'elle puisse avoir lieu durant l'AMS et que l'admissibilité aux bourses puisse être évaluée en fonction du rendement scolaire en 11<sup>e</sup> année. Dorénavant, les récipiendaires d'une bourse n'ont pas à demander une réévaluation lorsque leurs notes finales leur donneraient droit à une meilleure bourse que celle qui leur fut communiquée à même l'admission anticipée. L'admissibilité à la bourse est automatiquement réévaluée par le Registrariat lorsqu'un relevé de notes de la 12<sup>e</sup> année nous est soumis. Le calcul automatique de l'admissibilité aux bourses par Socrate fut développé et mis en œuvre avec la collaboration de la Direction générale des technologies.

#### 2. Le transfert électronique des relevés de notes du secondaire

Le 10 mai 2013, le ministère de l'Éducation et du Développement de la Petite enfance (MÉDPE) approuvait le projet de transfert électronique de relevés de notes des écoles secondaires aux établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick. Ce projet, à l'initiative du Registrariat de l'UdeM, vise à sensiblement réduire le temps consacré à la fois par les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick, et par les collèges et universités de la province, à la production des relevés de notes des écoles, à leur

---

<sup>1</sup> Demandes de nouvelles admissions aux sessions d'automne 2012 au 17 août 2012 et d'hiver 2013 au 9 décembre 2013.

manutention et expédition, et à l'entrée des notes du secondaire dans les systèmes de gestion des dossiers étudiants des universités et des collèges. Une fois déployé, le transfert électronique réduira aussi le temps de traitement des demandes d'admission et permettra la production de données sur la transition entre l'école secondaire et les études postsecondaires. Le projet fut officiellement appuyé par le *ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail*, qui versa une subvention de 80k\$ à l'UdeM pour la coordination du projet au nom de tous les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick. Le *Comité des personnes ressources* du *Conseil sur les Accords de transfert du Nouveau-Brunswick*, présidé par le Registraire de l'UdeM, agit en tant que comité directeur. L'approbation du MÉDPE lance officiellement le projet et ouvre la porte aux négociations d'ententes de mise en œuvre entre les établissements d'enseignement postsecondaire et le ministère sur le partage de l'information et la protection des renseignements personnels, tout en donnant le feu vert à la planification.

### 3. La numérisation des dossiers de l'admission

Toute première partie d'un projet d'envergure institutionnelle, la numérisation des dossiers de l'admission occupa une grande partie de l'énergie du Registrariat durant la dernière année. De concert avec la Direction générale des technologies, des décanats des études des campus d'Edmundston et de Shippagan et du personnel des facultés, écoles et départements, l'équipe du Registrariat œuvra d'arrache-pied pour convertir le processus d'admission traditionnel en processus virtuel électronique. En plus de la numérisation des documents, un système de gestion des flux décisionnel fut conçu, programmé et déployé. Ce système permet à celles et ceux qui interviennent dans le processus d'admission de faire tout le travail à l'ordinateur de la réception de la demande d'admission en ligne, la préparation du dossier son acheminement à l'étude, l'étude de la demande et l'enregistrement de la décision d'admission, jusqu'au suivi de la décision et la communication avec la candidate ou le candidat. Le système transfère automatiquement les documents lorsqu'une étape est complète et avertit la prochaine personne qu'un dossier est en attente de son intervention. L'économie de temps, de papier et d'espace de classement sera donc importante. La gestion électronique de l'admission à temps complet aux programmes de premier cycle étant lancée depuis le 1<sup>er</sup> mai, l'équipe du Registrariat se tourne maintenant vers le dossier étudiant et, plus tard cette année, vers les dossiers à temps partiels et aux deuxième et troisième cycles. Éventuellement, tous les éléments du dossier étudiant seront numérisés.

### 4. Modifications aux conditions d'admission

Durant la dernière année, le Registrariat a mené un processus de révision des exigences de mathématiques au sein des conditions d'admission de l'Université, et ce, en fonction du nouveau curriculum de mathématiques du MÉDPE. Fondés sur une analyse par l'UARD de mathématiques du cursus de mathématiques proposé par le ministère et des notions de mathématiques requises pour réussir les cours de mathématiques et de statistiques faisant partie des programmes d'études de l'Université, les travaux du *Comité*

*spécial sur les exigences de mathématiques*, présidé par le Registraire, ont permis de fournir une indication au ministère quant aux concepts de mathématiques devant faire partie des cours de mathématiques terminaux au secondaire et de revoir, par l'entremise des facultés, écoles et départements, les exigences de mathématiques de tous nos programmes de premier cycle. Dans deux cas, soit en science politique et en sociologie, les conditions d'admission furent modifiées, passant de la condition B à la condition A, tandis que la condition d'admission au programme de baccalauréat en développement durable et zones côtières passa de C à B. Un nouveau tableau des conditions d'admission incluant les nouveaux codes de cours de mathématiques de la Province et les modifications aux conditions d'admission paraîtra au répertoire pour l'année universitaire 2013 – 2014.

#### 5. Frais d'étude d'une demande d'admission

Dans la foulée de la décision de l'Université de mettre fin à certains paiements par carte de crédit et voulant favoriser la demande d'admission en ligne, le *Comité du budget* a approuvé une modification au frais d'étude d'une demande d'admission. Dorénavant, ce frais ne sera plus exigible lors de la demande d'admission, mais sera payable à la session suivante en même temps que les droits de scolarité. Le report des frais à la session suivante est une pratique déjà établie dans le cadre de l'admission en milieu scolaire. À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2013, elle sera étendue à toutes les étudiantes et tous les étudiants.

#### *Le Service des dossiers*

Le **Service des dossiers** s'occupe du dossier des étudiantes et étudiants inscrits. Dès lors, il tient les dossiers à jour tout au long du parcours académique des étudiantes et étudiants. À cet effet, le Service des dossiers est responsable de la production des documents officiels tels les attestations, les relevés de notes et les diplômes. Il fait sanctionner les diplômes des étudiantes et étudiants finissants et collabore avec le Secrétariat général dans l'organisation de la Collation des diplômes. En 2012-2013, le Service des dossiers a produit 5731 relevés de notes et 2547 attestations diverses.<sup>2</sup>

#### 1. L'amélioration de la sécurité du relevé de notes officiel

Dans la foulée de ce que font les autres universités et collèges du Canada, l'UdeM s'est investie dans l'amélioration de la sécurité du relevé de notes officiel. Le nouveau relevé de notes, qui entrera en vigueur en 2013 – 2014, contiendra des mesures de sécurité le rendant beaucoup plus difficile à falsifier ou à reproduire illicitement.

---

<sup>2</sup> Relevés et attestations produits par le Registrariat de l'UMCM pour la période du 1er mai 2012 au 30 avril 2013.

## 2. Élimination de frais et demandes de documents officiels en ligne

Suite à la décision du *Conseil des gouverneurs* d'éliminer les frais de commande de documents officiels du Registrariat (relevé de notes, attestations), le système information fut modifié et la commande sans frais est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2013. Le paiement n'étant plus un obstacle à la commande en ligne, le relevé de notes officiels et l'attestation d'inscription sont dorénavant disponible en ligne seulement. La commande des autres documents officiels passera également en ligne lorsque l'interface ManiWeb sera mise à jour.

### *Les affaires académiques*

#### 1. Règlements transitoires sur la reconfiguration des programmes

À la demande du *Comité des programmes* du *Sénat académique*, le Registrariat a préparé la deuxième partie des règlements transitoires sur la reconfiguration des programmes de premier cycle. Ce règlement traite des programmes combinés (bidisciplinaire, multidisciplinaire, double majeure) et articulés. Un troisième projet de règlement transitoire sera développé durant la prochaine année. Il portera sur les programmes de formation à l'enseignement et sur le baccalauréat ès arts général. Le règlement fut adopté par le Sénat et fera partie du prochain répertoire.

#### 2. Date limite de changement de programme

À la suite de l'adoption par le *Sénat académique* du nouveau règlement sur les dates limites d'admission, le Registrariat proposa un projet de règlement sur la date limite de changement de programme, afin de mieux arrimer ce dernier au premier. Le règlement fut adopté par le Sénat et fera partie du prochain répertoire.

#### 3. Guide de mise en œuvre du règlement sur la fraude

Ayant noté que la mise en œuvre du nouveau règlement sur la fraude pose certains défis, le Registrariat a rédigé un guide de mise en œuvre destiné principalement aux professeures et professeurs et aux doyennes et aux doyens. L'ébauche du guide fut circulée aux membres de la RVD pour qu'il en soit discuté au sein des facultés. À partir des commentaires reçus des professeures et professeurs et des facultés, le Registrariat soumettra un projet de guide à la RVD à l'automne prochain.

#### 4. Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux

Le vice-doyen de la faculté de droit et le Registraire sont les coauteurs d'un nouveau projet de *Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux*. Ayant été recommandé par la RVD et par le *Comité des programmes*, le projet de politique fut soumis au *Sénat académique*, qui demanda un avis juridique sur l'obligation d'offrir des mesures d'adaptation. Pour faire suite à la demande du Sénat, le vice-doyen, le Registraire et la Secrétaire générale choisirent une étude de droit et définirent le contenu de l'avis juridique. Une fois reçu, l'avis sera présenté au *Sénat académique*.

## 5. Réadmission au même programme

Le règlement universitaire 10.7, anciennement nommé Retour aux études, fut modifié afin de l'adapter aux changements faits au règlement sur l'admission et d'y clarifier le droit de l'Université de refuser une demande de réadmission à un même programme compte tenu du rendement de l'étudiante ou de l'étudiant.

### *La gestion et l'administration*

#### 1. Planification opérationnelle

Vu le nombre croissant de projets en cours ou projeté au Registrariat, nous avons lancé un processus de planification opérationnelle pour l'année universitaire 2013 – 2014. Suite à une session de planification de l'équipe de gestion du Registrariat, animée par M. Pol Vincter, une session de remue-méninges de toute l'équipe permet de cerner les principaux projets, de dénoter les priorités et d'établir les grandes lignes d'un plan pour l'année universitaire à venir.

#### **b) Tendances et enjeux**

##### 1. L'augmentation du nombre et la complexité accrue des demandes d'admission

Le virage vers l'international, nécessaire au maintien de l'effectif étudiant de l'Université, provoque une forte augmentation du nombre de demandes d'admission. Pour chaque étudiante ou étudiant admis de l'international, il nous faut étudier entre 5 à 6 demandes, soit trois fois plus que pour les demandes venant du Canada. De 2007 à 2013, le nombre de demandes d'admission reçues au mois de mars pour la session d'automne suivante est passé de 807 à 1297 (voir l'annexe A), soit une augmentation de 61%. De plus, l'étude des demandes d'admission de l'international est beaucoup plus complexe, puisqu'elles nous viennent d'une quarantaine de différents pays ayant des systèmes scolaires, des curriculums d'enseignement, des normes d'agrément, des examens ministériels, etc., différents. Le Registrariat ne peut donc plus se satisfaire de connaître le système et le curriculum scolaire du Nouveau-Brunswick ou du Canada. L'étude du dossier de l'international implique la conversion des notes de cours et des programmes des autres pays en équivalents pour le Nouveau-Brunswick; une tâche laborieuse. Puisque l'Université recrutera de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants de l'international, la pression sur le Service de l'admission se fera grandissante durant les prochaines années. Une partie de cette croissance de la charge de travail peut être mitigée par l'utilisation accrue d'outils informatiques, mais l'analyse des dossiers sera toujours une tâche demandant une intervention humaine.

## 2. L'authentification des documents

La croissance phénoménale de l'offre de formations postsecondaires de par le monde résultant de l'apparition de puissances économiques émergentes a provoqué l'apparition d'une multitude de nouveaux établissements de tout genre, certains légitimes et d'autres non. Le dépistage des faux diplômes et des usines à diplômes devient de plus en plus important. L'arrivée en masse d'étudiantes et d'étudiants de l'international nous pose aussi des défis d'authentification de documents, voire même d'authentification de la traduction de documents officiels produits en d'autres langues. De plus en plus, les facultés demandent au Registrariat d'authentifier les documents soumis en appui à une demande d'admission ou de transfert de crédits. Cette demande fait appel à une expertise qui est encore embryonnaire au sein du Registrariat et qui devra se développer durant les prochaines années.

## 3. Le besoin d'automatisation et de numérisation

Les pressions croissantes sur le Registrariat nous poussent à offrir de plus en plus de services en ligne, à numériser nos documents et automatiser nos processus. Or, l'investissement dans les outils informatiques et la disponibilité de ressources humaines en programmation informatique en soutien au module étudiant de Socrate est insuffisant pour adéquatement s'adapter à cette pression. Non seulement la clientèle étudiante s'attend à ce que l'Université offre autant de services en ligne que les autres universités, mais la qualité des interfaces virtuelles devient, aux yeux de la clientèle étudiante, un critère d'évaluation de la qualité des établissements. De plus, la gestion universitaire exige de plus en plus une analyse sophistiquée des données sur l'effectif étudiant, ainsi que du renseignement rapide et continu sur l'évolution de la population étudiante. Ce passage à la gestion plus serrée du cursus étudiant et à la gestion fondée sur des données exige l'amélioration des systèmes et de l'expertise de gestion de ces derniers.

### **C) D'autres projets en vue**

- Négociations avec le MÉDPE des ententes de mise en œuvre du transfert électronique des relevés de notes; élaboration de politiques ou de modifications à la législation provinciale pour le partage d'information et la protection de renseignements personnels; lancement de la planification.
- Numérisation du dossier étudiant, des documents et processus de l'Éducation permanente et de la FESR.
- Modification à la demande d'admission en ligne pour en retirer l'exigence de paiement du frais d'étude.
- L'automatisation de la correspondance de l'admission.
- La modification du module de vérification des programmes d'études pour y refléter le nouveau régime pédagogique de la reconfiguration des programmes.

- Rédaction finale et publication du guide de mise en œuvre du règlement sur la fraude.
- Deuxième présentation au Sénat académique du règlement et de la Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux et d'un avis juridique à cet effet.
- L'automatisation de la réservation de locaux.
- Déploiement du nouvel outil de production de rapports statistiques Argos.
- Développement d'un Wiki sur la gestion du dossier étudiant.
- Projet de règlement sur les cours mutuellement exclusifs.
- Projet de règlement sur les exigences d'anglais.
- Nouveau régime pédagogique de la reconfiguration des programmes en fonction des nouveaux règlements transitoires.
- Projet de Politique sur la gestion du dossier étudiant.
- Projet de règlement sur l'élimination des frais administratifs liés aux études.
- Projet de règlement sur l'inscription au diplôme.
- Étude de faisabilité de la préinscription aux cours.
- Étude de la gestion centralisée de l'horaire de cours.

## Annexe A

DONNÉES COMPARATIVES SUR L'ÉVOLUTION DES ADMISSIONS AU CAMPUS DE MONCTON							
(Nouvelles admissions - type "N")							
	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
	08MAR13	02MAR12	04MAR11	05MAR10	06MAR09	07MAR08	09MAR07
<b>Étud CA+RP</b>							
Offres d'admission	655	565	507	459	396	452	434
Autres	84	40	127	87	62	90	87
Total des demandes reçues	739	605	634	546	458	542	521
<b>Étud. NC</b>							
Offres d'admission	384	382	366	294	187	179	166
Autres	174	180	181	192	162	126	120
Total des demandes reçues	558	562	547	486	349	305	286
<b>TOTAL</b>							
Offres d'admission	1039	947	873	753	583	631	600
Autres	258	220	308	279	224	216	207
Total des demandes reçues	1297	1167	1181	1032	807	847	807

Préparé par le Registrariat le 21 mai 2013

\*Données au début du mois de mars. Le total des demandes d'admission durant une année serait plus élevé.